



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/HBP/2006/2
10 juillet 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DU LOGEMENT ET DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Soixante-septième session
Genève, 18-20 septembre 2006
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2007-2008

La présente note contient des renseignements destinés à aider le Comité à établir son programme de travail, la durée de chaque activité et ses méthodes de travail. Elle prend en compte les décisions pertinentes contenues dans le plan de travail pour la réforme de la CEE ou adoptées à la soixante et unième session de la Commission. Le Bureau du Comité s'est réuni deux fois, en février et en mai 2006.

À l'occasion de la soixante-septième session du Comité, une Réunion de haut niveau aura lieu le 19 septembre 2006, qui s'articulera autour de deux thèmes liés à la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement: a) l'intégration sociale et économique par le biais d'une politique d'amélioration des établissements humains; et b) la gestion du secteur des logements collectifs. La Réunion de haut niveau adoptera une déclaration. Le Comité jugera peut-être bon de tenir compte des décisions ainsi que de la déclaration qui auront été adoptées par la Réunion lorsqu'il examinera son programme de travail.

Le projet de programme de travail pour la période 2007-2008 forme l'essentiel du présent document. Lorsqu'il débatera de son programme de travail, le Comité voudra peut-être garder à l'esprit que celui-ci doit être conforme aux engagements concrets des pays membres et répondre à leur volonté de contribuer à sa mise en œuvre en fournissant des services d'experts et des ressources humaines et financières.

L'annexe au présent document contient le projet de mandat du Réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine.

SOUS-PROGRAMME 10: LOGEMENT, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET POPULATION

10.1.1 Monographies nationales sur le secteur du logement

Exposé succinct: Le secteur du logement a un rôle déterminant à jouer pour garantir le succès du développement économique et social dans la région de la CEE et du processus de réforme dans les pays en transition. Dans le même temps, le passage à l'économie de marché a eu de profondes répercussions sur la mise en œuvre et la gestion de la politique du logement. Cet élément du programme de travail du Comité constitue pour les gouvernements un moyen d'analyser leurs politiques du logement, leurs stratégies ainsi que leurs cadres institutionnels et financiers concernant le secteur du logement et de les comparer avec les progrès réalisés au niveau international. Les monographies sont axées sur les processus. Elles consistent essentiellement en une étude analytique du secteur du logement élaborée par des experts internationaux et des membres du secrétariat. Les recommandations visant à améliorer les politiques et les pratiques représentent un volet essentiel de cette activité. Les monographies nationales visent aussi à fournir des informations sur le logement aux investisseurs potentiels.

Travail fait: Les monographies sur le secteur du logement de la Bulgarie, de la Pologne, de la Slovaquie, de la Lituanie, de la Roumanie, de la République de Moldova, de l'Albanie, de l'Arménie, de la Fédération de Russie et de la Serbie-et-Monténégro ont toutes été publiées. La préparation de l'étude sur le secteur du logement en Azerbaïdjan a été reportée car une réorganisation institutionnelle a eu lieu dans ce pays au début de 2006. L'étude concernant la Géorgie est en cours de préparation; une mission d'étude a été menée dans ce pays en mai 2006.

La notion de monographie nationale a été révisée, l'objectif étant de mieux se concentrer sur les domaines thématiques qui intéressent tout particulièrement le pays à l'étude. Autre innovation, la partie informative de l'étude sera plus courte et son volet analytique étoffé par des conclusions et des recommandations. En outre, il est prévu d'organiser dans le pays hôte une réunion interministérielle à laquelle les principales conclusions de la mission d'étude seront présentées. Ces réunions contribueront à améliorer la coordination et la coopération entre toutes les parties prenantes. Des activités de suivi se rapportant à l'application des recommandations contenues dans les monographies nationales ont été organisées en Albanie en 2004 et en Arménie en mai 2005. L'objectif de l'atelier de suivi organisé en Albanie était de faire connaître les résultats de la monographie nationale au sein des ministères concernés, tandis que celui de l'atelier tenu en Arménie était de réunir toutes les parties prenantes afin qu'elles débattent et décident des thèmes prioritaires du document sur la politique nationale du logement.

Travail à faire: Le Comité poursuivra ses activités relatives à l'élaboration de monographies nationales sur le secteur du logement, en prenant également en compte les aspects démographiques dans ses travaux, en collaboration avec le groupe de la population du secrétariat. La mission d'étude en Azerbaïdjan aura lieu une fois que les tâches dans le secteur du logement auront été clairement réparties entre les autorités compétentes. Le Bélarus, l'Ukraine et l'ex-République yougoslave de Macédoine ont fait savoir qu'ils souhaitaient la réalisation d'une monographie les concernant. D'autres ateliers ou réunions d'experts destinés à assurer le suivi des monographies seront organisés en vue de débattre des résultats des études et du processus de mise en œuvre des recommandations. La coopération avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Programme des Nations Unies

pour le développement (PNUD), l'Union européenne et la Banque mondiale sera maintenue et renforcée. La collaboration avec ONU-Habitat est particulièrement importante pour ce qui est de l'organisation des activités de suivi et des travaux de mise en œuvre des recommandations pertinentes.

10.1.2 Amélioration de la performance environnementale en milieu urbain

Exposé succinct: Les villes sont d'excellents points de départ pour la promotion d'une qualité de vie durable. De nombreuses initiatives ont déjà été lancées en milieu urbain pour sensibiliser le public aux incidences sur l'environnement des comportements individuels en matière de consommation ainsi que pour favoriser les biens et services écologiquement rationnels et encourager l'exploitation durable de l'énergie, de l'eau, des matières premières et des sols par les particuliers comme par les collectivités. Le processus d'aménagement de l'espace est axé sur un grand nombre de questions et de facteurs supplémentaires, dont les facteurs sociaux, économiques, environnementaux, financiers et culturels. Il importe de mettre au point des systèmes efficaces de planification au niveau local, en tant que partie intégrante de la planification stratégique du développement à l'échelle nationale et régionale.

Travail fait: Un atelier sur les systèmes d'aménagement de l'espace au niveau local s'est tenu à Varsovie du 19 au 21 juin 2005 pour examiner l'expérience pratique acquise en ce qui concerne le fonctionnement des systèmes d'aménagement de l'espace, les goulets d'étranglement et les solutions efficaces et méthodes optimales. Les réponses au questionnaire, des études de cas et les enseignements tirés ont été passés en revue au cours de l'atelier. Les participants ont en outre examiné le plan détaillé de l'étude de la CEE sur l'aménagement de l'espace au niveau local. Une première réunion du groupe de référence pour l'étude s'est tenue à Varsovie le 22 juin 2005 et une deuxième réunion a eu lieu à Genève en janvier 2006. La dixième Conférence sur la recherche urbaine et régionale a eu lieu à Bratislava (Slovaquie) les 22 et 23 mai 2006. La Conférence a été organisée en collaboration avec la Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT) du Conseil de l'Europe. La dixième Conférence a eu pour objectif premier de mettre à profit les résultats de la recherche pour indiquer plus précisément quelles mesures pratiques il conviendrait de prendre pour que les villes deviennent plus viables. La Conférence s'est attachée à étudier les principaux facteurs qui font la réussite de certaines villes contemporaines et les avantages qu'offre la polycentricité comme moyen de redistribuer les énergies urbaines au niveau régional.

Travail à faire: Une étude sur l'aménagement de l'espace au niveau local sera établie par un consultant avec le concours d'un groupe de référence, compte tenu des résultats de la dixième Conférence sur la recherche urbaine et régionale. Le Comité se penchera sur la question de savoir s'il pourrait participer au Programme paneuropéen CEE/OMS sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE). Dans ce cadre, un atelier sur les transports urbains viables et la planification de l'utilisation des sols sera organisé en Géorgie en octobre 2006.

10.1.3 Enregistrement des biens fonciers et marchés fonciers

Exposé succinct: Un bon système d'enregistrement des biens fonciers est essentiel pour garantir la sécurité de jouissance ou les droits de propriété, assurer l'efficacité des politiques du logement ou promouvoir des réformes dans les pays en transition; son importance est également capitale dans la perspective de l'intégration européenne et de la mise en œuvre des objectifs

du Millénaire pour le développement. Il s'agit d'aider les pays en transition à réformer leurs systèmes de cadastre et d'enregistrement des biens fonciers et de les faire bénéficier d'informations sur la modernisation des systèmes d'administration des biens fonciers dans les pays relativement avancés, ainsi que des données d'expérience qui s'en dégagent; cela passe par l'éducation et la formation, la recherche-développement, l'échange de données d'expérience, le transfert de technologies et la normalisation.

Travail fait: La quatrième session du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers a eu lieu à Genève les 21 et 22 novembre 2005. L'étude intitulée *Land Administration in the UNECE Region: Development Trends and Main Principles* (L'administration des biens fonciers dans la région de la CEE: tendances caractérisant son évolution et principes essentiels) a été établie en 2005 (ECE/HBP/140) et la délégation de la Fédération de Russie a pris des dispositions pour qu'elle soit traduite en russe. Le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers a également élaboré une étude sur les partenariats entre le secteur public et le secteur privé dans le domaine de l'administration des biens fonciers. Une équipe internationale d'experts a entrepris un examen de l'administration des biens fonciers en Lituanie, qui a été publié en 2005 (HBP/WP.7/2005/3). Une mission d'étude en vue de l'examen du système d'administration des biens fonciers en Azerbaïdjan s'est déroulée en mai 2006. Un atelier sur les aspects institutionnels de l'administration des biens fonciers s'est tenu à Tbilissi (Géorgie) en mai 2005.

Travail à faire: Un atelier sur l'administration des biens fonciers et la société électronique est prévu à Prague (République tchèque) les 26 et 27 octobre 2006; un atelier sur l'administration des biens fonciers et les habitats de fortune doit avoir lieu à Athènes (Grèce) du 28 au 30 mars 2007; et un atelier sur l'aménagement durable du territoire est prévu à Munich (Allemagne) les 24 et 25 mai 2007. Une étude sur les établissements spontanés devrait être entreprise à la suite de l'atelier organisé en Grèce. L'équipe d'experts internationaux mettra la dernière main au rapport sur l'administration des biens fonciers en Azerbaïdjan d'ici à la fin de 2006. La Lettonie devrait être le prochain pays à entreprendre un examen de son système d'administration des biens fonciers (en 2007). La cinquième session du Groupe de travail aura lieu en automne 2007. La coopération avec les partenaires clés que sont la Banque mondiale, le Comité permanent du cadastre dans l'Union européenne et EuroGeographics, sera renforcée.

10.1.4 Modernisation et gestion des logements

Exposé succinct: Cette activité vise principalement à recenser les problèmes liés au parc de logements et à sa gestion ainsi qu'à définir les moyens d'y faire face. Les systèmes de gestion des logements sont un facteur important de cohésion sociale dans les pays de la CEE. Cette activité donne aussi l'occasion d'examiner de manière approfondie les politiques de rénovation urbaine et les problèmes de logement existants ou naissants, notamment en ce qui concerne le financement du logement. À la suite du processus de privatisation dans les pays en transition, la proportion de logements occupés par leurs propriétaires dans les immeubles d'habitation collective a considérablement augmenté. Il importe donc d'instituer des droits de propriété, de définir des régimes de propriété mixte et d'établir un cadre juridique et institutionnel pour la gestion des immeubles en copropriété. Cet élément de programme est également axé sur les mécanismes de base aux fins du développement du logement social.

Travail fait: L'étude intitulée *Housing Finance Systems for Countries in Transition* (Systèmes de financement du logement pour les pays en transition) (ECE/HBP/138) et le document *Guidelines*

on Social Housing (Directives CEE sur le logement social) (ECE/HBP/137) ont été publiés. Le Comité et son Bureau ont promu l'application des *Guidelines on Condominium Ownership of Housing for Countries in Transition* (Directives relatives à la copropriété du logement) (ECE/HBP/123) et en ont assuré une large diffusion dans les pays en transition.

Travail à faire: Un atelier sur le logement social aura lieu en Albanie en 2007. Le Comité examinera un avant-projet sur la gestion du parc de logements collectifs.

Annexe

**PROJET DE MANDAT DU RÉSEAU CONSULTATIF POUR LE LOGEMENT
ET LA GESTION URBAINE**

1. Le Réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine du Comité CEE du logement et de l'aménagement du territoire est composé d'experts du secteur privé, d'institutions financières, d'organisations non gouvernementales, d'associations professionnelles, d'instituts de recherche et d'autorités locales s'occupant des questions relatives au logement, à l'aménagement de l'espace et à l'administration des biens fonciers. Sur recommandation du Réseau consultatif, le Bureau du Comité du logement et de l'aménagement du territoire invite ces experts à devenir membres du Réseau à titre individuel. Le Réseau consultatif travaille en étroite collaboration avec le secrétariat et le Bureau du Comité et participe à ses réunions. Ses objectifs sont les suivants:

a) Conseiller le Comité et les États membres de la CEE sur les dispositions concrètes à prendre pour appliquer des recommandations pratiques et mener des activités spécifiques en vue d'obtenir des résultats optimaux dans les pays membres;

b) Aider le Comité à mener des activités de renforcement des capacités, à diffuser des informations et à faire connaître les pratiques optimales et le savoir-faire pertinent dans les pays membres de la CEE, pour ce qui est des domaines d'intervention des pouvoirs publics qui sont déterminants pour les activités et les projets concrets de chaque pays;

c) En utilisant les réseaux d'information, élargir les contacts du Comité, du Bureau et du secrétariat avec les institutions financières mondiales et régionales, les organismes de crédit, les organismes donateurs et les organisations non gouvernementales ainsi que les milieux d'affaires de façon à rendre plus efficaces et concrètes les activités du Comité et son assistance aux pays membres; et

d) Présenter au Comité un rapport intérimaire annuel.

2. Les activités du Réseau n'auront aucune incidence financière pour l'Organisation des Nations Unies.
